

Direction de la Communication et de l'Évènementiel
Service Évènementiel et Jumelage
JPB/ RT/NDP/KG/RW

N°429/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec la société « La Table et Fêtes » d'une proposition financière pour une animation culinaire dans le cadre du 26ème Salon de la Gastronomie et des Saveurs de Noël, du 25 au 27 novembre 2022.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que dans le cadre du 26ème Salon de la Gastronomie et des Saveurs de Noël, la Ville propose d'organiser une animation culinaire,

Considérant la nécessité de faire appel à un intervenant extérieur et la proposition de la société « La Table et Fêtes ».

DECIDE

- **De signer** avec la société « La Table et Fêtes », sise 1 rue Paul Verlaine – 92100 Boulogne Billancourt, la proposition financière jointe à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 3 240 € TTC,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 7 décembre 2022

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **12 DEC. 2022**

Mis en ligne, le : **16 DEC. 2022**

Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec la société « La Table et Fêtes » d'une proposition

Objet de l'acte : financière pour une animation culinaire dans le cadre du 26ème Salon
de la Gastronomie et des Saveurs de Noël, du 25 au 27 novembre 2022.

.....
Date de décision: 07/12/2022

Date de réception de l'accusé 12/12/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022DECISION429

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221207-2022DECISION429-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 429.pdf (99_AI-

095-219502770-20221207-2022DECISION429-AI-1-1_1.pdf)